

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à neuf heures trente, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 18 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 25 membres étaient présents ou représentés. Six délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est le secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		Angers Loire Métropole	x		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire	x		
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole	x		
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté		POUVOIR	
BOURGEOIS Daniel		Angers Loire Métropole	x		
BROSSELIER Pierre, suppléé par Jean-Luc KASZYNSKI	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance	x		
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole		POUVOIR	
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			x
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	x		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	x		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	x		
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole			x
DUPERRAY Guy		Angers Loire Métropole			x
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou	x		
GIRAULT Jérémy		Angers Loire Métropole			x
GODIN Eric		Angers Loire Métropole			x
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté	x		
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou			x
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		POUVOIR	
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	x		
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		Angers-Loire-Métropole	x		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération			x
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu		x	
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole	x		
Siège vacant		Angers-Loire-Métropole			
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
MARY Yves	Ombree d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	x		
MOISAN Gérard		Angers-Loire-Métropole			x
MORINIÈRE Alain	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération		POUVOIR	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire			x
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté		POUVOIR	
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération		POUVOIR	
PONTOIRE Dominique	Bellevigne-les-Châteaux	Saumur Val de Loire	x		
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	x		
POT Christophe suppléé par Yves JEULAND	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	x		
POUDRÉ Joelle	Bégrolles-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	x		
RAIMBAULT Jean-François suppléé par René-François JOUBERT		Angers Loire Métropole	x		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	x		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance	x		
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe	x		
TALLUAU Gilles	Varennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire		x	
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole		x	
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté			x
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire			
YOU Didier,		Angers-Loire-Métropole			x

Jacques BIGEARD, délégué de la circonscription de Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Denis RAIMBAULT, vice-président, délégué de la même circonscription

Denis CHIMIER, vice-président, délégué de la circonscription Angers Loire Métropole, a donné pouvoir de voter en son nom à Franck POQUIN, vice-président, délégué de la même circonscription.

Priscille GUILLET, déléguée de la circonscription de Loire Layon Aubance, a donné pouvoir de voter en son nom à Sylvie SOURISSEAU, vice-présidente de la même circonscription.

Alain MORINIÈRE, délégué de la circonscription de Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Joëlle POUDRÉ, vice-présidente déléguée de la circonscription Cholet Agglomération

Paul NERRIÈRE, délégué de la circonscription Mauges communauté, a donné pouvoir de voter en son nom à Jean-Michel MARY, vice-président délégué de la même circonscription.

Frédéric PAVAGEAU, vice-président de la circonscription Cholet Agglomération, a donné pouvoir de voter en son nom à Eric TOURON, vice-président de la circonscription de Saumur Val de Loire.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en qualité de Président ; David GEORGET est secrétaire.

Le Président accueille Mme Roselyne BIENVENU, vice-présidente de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole. Elle nous informe qu'un nouveau représentant sera désigné dans les prochaines semaines, à la suite du décès de Jacques-Olivier MARTIN.

1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2025

A compter du 18 juin 2025, le procès-verbal de la réunion du 25 mars a été mis à disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site internet dans un espace qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du Président, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal du 25 mars 2025.

2 – Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation n° 46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte rendu des décisions prises depuis le 25 mars 2025 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical figure en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales présentées par Solène BOURET, responsable des affaires juridiques telles que listées en annexe du rapport de présentation.

3 – Approbation du rapport d'activité 2024 du Siéml

Emmanuel CHARIL, directeur général des services présente le rapport d'activité qui est constitué en deux parties. La première avec la synthèse de l'activité de l'année 2024 et la seconde la partie réglementaire composée des tableaux récapitulatifs des aides du Syndicat pour le compte des communes et des EPCI membres.

Emmanuel CHARIL rappelle que ce document doit être présenté au sein des conseils municipaux comme le prévoit le CGCT.

Le rapport est disponible sur le site internet du Siéml. Il sera transmis prochainement par voie postale aux maires et présidents auquel sera joint le projet de service.

Ces documents seront imprimés sur un papier recyclé plus léger.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical :

- **prennent acte** du rapport d'activité 2024 du Syndicat.

Nombre de délégués en exercice	46
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33
Abstention	0
Opposition	0
Approbation	33

4 – Adhésion du Siéml à l'association CIBE et désignation d'un représentant

Jean-Luc DAVY présente le Comité interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE). Cette association créée en 2006, fédère les filières d'approvisionnement de chaufferies bois et les porteurs de projets de chaufferies bois et réseaux de chaleurs. Elle participe à la définition de bonnes pratiques et le réseau d'animation et de promotion du bois-énergie. Ces activités dans lesquelles le syndicat s'est impliqué, justifie l'adhésion du Siéml à cette association.

Pour adhérer au CIBE, le Siéml doit désigner un élu parmi les membres pour siéger aux instances de l'association. Le Siéml pourra ainsi intégrer le troisième collège « Animation territoriale ». Les travaux

en cours et à venir d'une ou plusieurs des commissions permanentes du CIBE pourraient être quant à eux suivis par un ou plusieurs agents du Siéml, sous la responsabilité du Président du Syndicat.

Denis RAIMBAULT, vice président en charge de l'Efficacité énergétique et la maîtrise de la demande d'énergie, se porte candidat, en lien avec les compétences qu'il exerce au Siéml.

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident :

- **d'approuver** par dérogation exceptionnelle aux délégations de pouvoir consenties au Président par le Comité syndical, les statuts du CIBE et, partant, l'adhésion du Siéml au troisième collège « Animation territoriale » de l'association ;
- **de décider**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais au vote à main levée, pour la désignation du représentant du Siéml à l'Assemblée générale du CIBE ;
- **d'autoriser** le représentant du Siéml à accepter toutes fonctions en lien avec ce mandat, en particulier celles de siéger, en qualité d'administrateur au Conseil d'administration et au Bureau du CIBE ;
- **d'approuver** la cotisation du Siéml au CIBE pour l'année 2025, d'un montant de 832 € ;
- **d'autoriser** le président du Siéml à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	31
Nombre de votants.....	33
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	33

5 – Réforme des statuts du Siéml

Jean-Luc DAVY rappelle que ce projet de réforme des statuts a déjà fait l'objet d'une présentation en bureau et au comité syndical. Les principales modifications proposées se déclinent en deux parties avec la présentation des domaines d'activités du Syndicat et une actualisation de la gouvernance

A l'issue de la présentation, si la délibération est adoptée, elle sera transmise mi-juillet aux collectivités adhérentes qui disposeront de trois mois pour délibérer sur le projet. D'ici la fin de l'année, un arrêté préfectoral viendra statuer sur ce projet de réforme des statuts qui prendra effet en 2026.

Emmanuel CHARIL répertorie les documents qui accompagnent ce projet de délibération mis à disposition des membres du Comité syndical : la rédaction du projet de statuts avec ses annexes, le rapport du président, un diaporama de synthèse, un tableau comparatif qui présente point par point le texte actuel et les propositions de modifications puis un document synthétique de quatre pages résumant l'ensemble de la démarche.

A l'appui du diaporama, Solène BOURET développe les modifications proposées.

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté souhaite attirer notre attention sur un point important, accompagné d'une réserve. Il est essentiel de bien distinguer les deux notions de réseaux de chaleurs et réseaux techniques sur le territoire d'Angers Loire Métropole, la compétence liée aux réseaux de chaleur relève de communauté urbaine et ne peut

être exercée par le Siéml. En revanche, chaque commune membre d'ALM peut développer un réseau technique sur son territoire. La différence entre les deux réside dans leur finalité : un réseau technique alimente uniquement les bâtiments communaux alors que le réseau de chaleur permet de vendre de la chaleur à des tiers tels que les bailleurs sociaux ou des logements collectifs ; ce qui en fait une compétence communautaire.

Emmanuel CHARIL confirme que le périmètre de compétence d'Angers Loire métropole est très clair ; les réseaux de chaleur ne peuvent pas être confondus avec les réseaux techniques alimentés par des chaufferies bois.

Daniel BOURGEOIS, délégué titulaire d'Angers Loire métropole, demande si le délégué élu par les communes qui ont transféré leur compétence pour les réseaux techniques, sera limité à voter sur cette seule compétence spécifique.

Jean-Luc DAVY indique que les délégués qui seront élus au comité syndical auront un regard sur l'ensemble des compétences du Siéml.

Clémence MARIE, responsable prospective, contrôle et concertation précise que le document de quatre pages a pour objectif d'accompagner les conseils municipaux dans le processus d'approbation et de délibération du projet de réforme.

Franck POQUIN, demande s'il est prévu d'ajouter à cet envoi un projet de délibération avec les éléments clé.

Emmanuel CHARIL confirme qu'un projet de délibération sera mis à disposition en téléchargement sur le site du Siéml. Le lien d'accès sera indiqué dans le courrier d'accompagnement transmis par voie postale.

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'adopter** le projet de réforme des statuts ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, en particulier à engager la démarche de consultation des collectivités membres sur la réforme statutaire du Syndicat

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	25
Nombre de votants.....	31
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	31

Jean-Luc DAVY remercie Emmanuel CHARIL et Solène BOURET pour le travail réalisé et la présentation qui vient d'être faite.

6- Élection relative au renouvellement partiel de la Commission d'appel d'offres : désignation d'un membre suppléant

Jaques-Olivier MARTIN était membre titulaire de la commission d'appel d'offres et suppléant de la commission de délégation de service public. A la suite de son décès, le comité syndical doit se prononcer pour désigner de nouveaux représentants.

S'agissant de la CAO, Jean-Luc DAVY indique que Denis CHIMIER, vice-président en charge de la planification et prospective énergétique, absent ce matin, était suppléant de la CAO. De fait, il est désigné titulaire et le comité syndical doit élire un nouveau suppléant.

En l'absence de candidature, Jean-Luc DAVY propose à Jean-Michel MARY en charge des travaux et infrastructures électriques d'accepter la candidature au poste de suppléant de la commission d'appel d'offres au regard de ses délégations. Il rappelle que la CAO se réunit le 4 juillet prochain pour prendre une décision sur le renouvellement des marchés de travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **de procéder** au vote au scrutin public ;
- **d'élire** M. Jean-Michel MARY, en tant que membre suppléant de la Commission d'appel d'offres ;

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	25
Nombre de votants.....	31
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	31

7- Élection relative au renouvellement partiel de la Commission de délégation de service public (CDSP) : désignation d'un membre suppléant

A l'instar de la CAO, Jacques-Olivier MARTIN était membre titulaire de la CDSP et Denis CHIMIER était suppléant. Afin de permettre la désignation du remplaçant d'un membre titulaire, il est proposé d'appliquer dans le règlement de la CDSP, les mêmes conditions que celles prévues par le règlement de la CAO.

Denis CHIMIER est de fait désigné titulaire de la CDSP et le comité syndical élit un membre suppléant.

En l'absence de candidature, Jean-Luc DAVY propose à Jean-Michel MARY d'accepter la candidature au poste de suppléant de la CDSP.

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver** le règlement intérieur de la CDSP modifié, joint en annexe à la délibération, intégrant ces nouvelles modalités électorales relatives au renouvellement partiel de la CDSP.
- **de procéder** au vote au scrutin public ;
- **d'élire** M. Jean-Michel MARY, délégué titulaire et vice-président du Siéml, en tant que membre suppléant de la Commission de délégation de service public (CDSP) ;

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25

Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

Emmanuel CHARIL précise qu'il restera une désignation à attribuer lors du prochain comité syndical puisque Jacques-Olivier MARTIN était représentant du Syndicat au sein de l'AURA.

8 – Décisions modificatives n° 1 2025 du budget principal et du budget annexe SPPDCF

Eric TOURON, vice-président en charge des Finances et du contrôle de gestion présente les points concernés par la décision modificative n° 1.

Quelques variations en dépenses et en recettes avec (+ 95 700 €) sur les charges à caractère social :

- (+ 15 000 €) pour la location de véhicules. Le syndicat a décidé de renouveler sa flotte et les véhicules neufs arriveront progressivement. Dans l'attente, et pour pallier aux véhicules hors d'état de rouler, il a été nécessaire de faire appel à la location ; (+ 32 000 €) pour le logiciel qui permet de suivre les consommations énergétiques dont le prix a été sous-estimé dans le budget ; (+ 11 000 €) de frais d'études pour la prospection financière ; (+ 9 150 €) d'audit pour le renouvellement du label Lucie ; (+ 26 550 €) de rattrapage 2024 inscrits sur 2025 qui correspondent aux frais de télécom LoRa ; (+ 2000 €) d'ajustements de fournitures ; (+ 18 000 €) de frais en personnel pour des postes mutualisés avec le TE44 et TE53 : le reversement RODP électricité Segré-en-Anjou Bleu (+ 6 000 €), des annulations sur les exercices antérieurs (+ 5 000 €) et les opérations d'ordre qui s'équilibrent avec les dotations aux amortissements (+ 300 000 €) et un virement à la section d'investissement (- 424 700 €).

Les principales recettes d'investissement (- 1 210 038 €) sont présentées par pôle :

- Le pôle Conception et construction des réseaux tout d'abord avec la subvention du fond Facé programme 2025 (- 418 704 €), les participations pour travaux pour tiers dans le cadre des effacements (- 1 00 078 €).
- Le pôle Conseil, organisation et ressources : dotation du FCTVA au titre de 2024 (+ 85 000 €), emprunt prévisionnel (- 693 456 €), prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibre (- 424 700 €) et des opérations d'ordre avec des amortissements (+ 300 00 €) et l'intégration des frais de maîtrise d'œuvre aux travaux de chaufferies bois (+ 41 900 €).

Les principales dépenses d'investissement (- 1 210 038 €) présentées par pôle :

- pôle Conception et construction des réseaux : ajustement des travaux conformément aux notifications du Facé 2025 (- 1 275 860 €), ajustement des travaux pour tiers (effacements) conformément aux notifications du Facé 2025 (- 100 078 €).
- pôle Conseil organisation et ressources : complément achat de véhicule (véhicule accidenté) (+ 10 000 €), travaux sur le site du Siéml (- 10 000 €).
- pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel : complément travaux chaleur renouvelable (suite aux notifications marché de travaux pour 6 chaufferies) (+ 100 000 €), avance pour réseau de chaleur des Hauts d'Anjou (études de faisabilité – Alter) (+ 24 000 €), opérations d'ordre : intégration des frais de maîtrise d'œuvre aux travaux chaufferies bois (+ 41 000 €).

Eric TOURON présente un point d'étape dans l'exécution des AP-CP qui montre un taux d'autorisation de programmes avancé, ainsi que le volume des travaux de réseaux 2025 avec la répartition en

pourcentage des financements : le Siéml (25 %), le Fonds vert et le Facé (20 %), Enedis (7 %) soit à peu près 50 % financés par des tiers pour le compte des collectivités.

La décision modificative n° 1 du budget principal pour 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 0 € et en investissement à (- 1 210 038 €).

Eric TOURON poursuit avec la décision modificative du budget Service public de production et distribution par réseaux publics de chaleur ou de froid (SPPD), qui présente des recettes d'investissement (+ 24 000 €) avec une avance du budget principal pour le projet de réseau de chaleur des Hauts d'Anjou ; et des dépenses supplémentaires (- 24 000 €) versées à Alter dans le cadre de la convention pour la réalisation du réseau de chaleur des Hauts d'Anjou.

La décision modificative n° 1 du budget SPPDCF s'équilibre en dépenses d'investissements à (+ 24 000 €)

La synthèse du budget principal et du budget annexe SPPDCF présente total consolidé d'investissement à (- 1 186 038 €).

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'arrêter** la décision modificative n° 1 du budget principal 2025, en dépenses et en recettes à 0 € en fonctionnement et à - 1 210 038 € en investissement soit globalement à – 1 210 038 € ;
- **d'arrêter** la décision modificative n° 1 du budget annexe SPPDCF 2025, en dépenses et en recettes d'investissement à + 24 000 € soit globalement à + 24 000 € ;
- **d'arrêter** les différentes enveloppes de travaux 2025 selon le tableau joint au rapport ;
- **d'ajuster** les autorisations de programmes et crédits de paiement selon le tableau joint au rapport.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

9- Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : modalités de calcul du montant d'une fraction du produit de la part communale de la taxe (TICFE-C) reversé par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu

Jean-Luc DAVY rappelle que, lorsque les communes de Baugé et Segré sont devenues des communes déléguées au sein de communes nouvelles, elle ont souhaité continuer à percevoir la taxe d'électricité. Un accord a été conclu afin que ces communes déléguées restent soumises au règlement financier des communes urbaines, tandis que les autres communes déléguées intégrées aux sein de ces communes nouvelles, relèvent du périmètre du SIÉML. Le modus operandi ainsi défini prévoit que le SIÉML perçoit la taxe pour Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu puis leur reverse ensuite la part qui leur revient, au titre des deux communes déléguées de Baugé et Segré,

Eric TOURON indique que la répartition s'appuyait sur la notification transmise par les services de la préfecture, qui détaillait le montant versé pour chaque commune. Dorénavant, la notification indique

une somme globale non ventilée. Le nouvel accord approuvé par les communes de Baugé et Segré s'appuie sur des critères d'évolution annuelle qui permettent d'établir une nouvelle règle : on part du montant de l'accise 2023 auquel on applique un indice IPC multiplié par la quantité d'électricité consommée en 2022 avec quelques variables d'ajustement.

Cette nouvelle formule mathématique applicable à compter de 2024 a été acceptée par les deux communes. Elle a nécessité un petit ajustement de reversement qui sera régularisé en 2025 : Baugé-en-Anjou devra reverser 1 213,02 € et Segré-en-Anjou Bleu 1 746,80 €.

Emmanuel CHARIL précise que les formules d'évolution sont issues de la loi. Il attire l'attention du comité syndical sur l'évolution des recettes de fiscalité électrique qui prend en compte à la fois l'inflation et la consommation.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le versement par la commune de Baugé-en-Anjou au Siéml de la somme de 1 213,02 € ;
- **d'approuver** le versement par la commune de Segré-en-Anjou Bleu au Siéml de la somme de 1 746,80 € ;
- **d'approuver** le reversement par le Siéml aux communes de Baugé-en-Anjou et de Segré-en-Anjou Bleu au titre des années 2025 et suivantes d'une somme résultant de l'application d'un pourcentage respectivement de 55 % et de 42 % du montant de la part communale de l'accise sur l'électricité correspondant au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac entre N-1 et N-2.

Soit la formule de calcul suivante :

- pour la commune de Baugé-en-Anjou :
$$55 \% \times [\text{montant de l'accise N - 1} \times (\text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C N - 2} / \text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C N - 3}) \times (\text{IPC N - 1} / \text{N - 2})] ;$$
- pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu :
$$42 \% \times [\text{montant de l'accise N-1} \times (\text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C N-2} / \text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C N-3}) \times (\text{IPC N-1} / \text{N-2})] ;$$
- **d'approuver** que le reversement au titre de l'année 2025 de la fraction de la part communale de la TICFE soit calculé en retenant comme montant de l'accise 2024 la somme de 259 244,51 € pour la commune de Baugé-en-Anjou et de 488 875,94 € pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu et, par voie de conséquence, la formule de calcul suivante :
 - pour la commune de Baugé-en-Anjou : $55 \% \times [259\,244,51 \times (\text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C 2023} / \text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C 2022}) \times (\text{IPC 2024} / \text{2023})] ;$
 - pour la commune de Segré-en-Anjou Bleu : $42 \% \times [488\,875,94 \times (\text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C 2023} / \text{quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C 2022}) \times (\text{IPC 2024} / \text{2023})] ;$

perçoit directement la TICFE-C 2023 / quantités d'électricité consommées sur le territoire des communes pour lesquelles le Syndicat perçoit directement la TICFE-C 2022) x IPC 2024 / 2023].

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

10- Modification des durées d'amortissement pour les immobilisations du budget annexe relatif au service public de production et distribution de chaleur ou de froid (SPPDCF)

Eric TOURON précise que le règlement des amortissements ne tient pas encore compte du budget annexe des réseaux de chaleur. Au regard des nombreux investissements dans de nouveaux projets, plusieurs propositions de modifications sont proposées : 25 ans pour les agencements et aménagements de terrain, 15 ans pour les installations, matériels et outillages techniques autres et 10 ans pour les amortissements réalisés pour les communes.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de fixer** la durée d'amortissement du compte 2128 « Agencements et aménagements de terrains - autres terrains » à 25 ans ;
- **de fixer** la durée d'amortissement du compte 2158 « Installations, matériels et outillage techniques-autres » à 15 ans ;
- **de fixer** la durée d'amortissement du compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » à 10 ans ;
- **de préciser** que l'amortissement sera réalisé selon la méthode linéaire.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

11- Modification de la régie menues dépenses - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds

Eric TOURON rappelle que les trésoreries sont confrontées à des pénuries de liquidités, ce qui complique parfois le règlement de certaines dépenses. Afin d'y remédier, il est proposé au Siéml d'ouvrir un compte de dépôt de fonds, également appelé régie d'avance, qui permettra de régler des dépenses courantes, dans la limite de 750 €.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) pour la gestion de la régie d'avance de menues dépenses du Siéml ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents y afférent.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

12- Transformation et créations de postes et modification du tableau des emplois et des effectifs du Siéml

Elise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du pôle Conseil, organisation et ressources présente les deux principales modifications du tableau des emplois. La première modification concerne la transformation du poste de coordinatrice administrative et financières du pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel (SETAO). Au regard de la procédure de recrutement et du choix opéré, il est proposé d'intégrer ce poste initialement ouvert à la filière administrative, à la filière technique.

La seconde modification concerne la création de deux apprentis. Le premier apprenti prépare un master comptabilité contrôle de gestion. Il sera affecté au service des finances pour renforcer le service dans un contexte de changement de logiciel et de création d'une régie à autonomie financière ; le second apprenti prépare un master 2 en droit de l'énergie à l'université de la Sorbonne. Il sera affecté au service juridique, et plus particulièrement dédié aux dossiers du pôle SETAO.

Après avoir entendu l'exposé de Mme TRICARD ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de transformer** l'emploi permanent susmentionné en l'ouvrant à la filière technique, sur les cadres d'emploi de technicien et ingénieur territorial ;
- **de créer** les deux (2) nouveaux emplois d'apprentis ;
- **d'approuver** le tableau des effectifs et des emplois du Siéml modifié en conséquence.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

13- Renforcement des prestations d'action sociale au bénéfice des agents parents d'enfant en situation de handicap

Elise TRICARD rappelle tout d'abord que dans le domaine de l'action sociale, le Siéml adhère au CNAS. Ce dernier ne propose que des aides dérisoires aux parents d'enfants en situation de handicap. Parmi ses effectifs, le Siéml compte trois agents parents d'enfant en situation de handicap et il semble important de mettre en place un soutien à leur intention.

Sabrina SOUFFLET, responsable Ressources humaines et moyens généraux présente les deux prestations proposées. La première serait attribuée pour un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans avec un taux d'incapacité supérieur à 50 % et la seconde, serait attribuée pour les enfants jeunes adultes âgés de 20 à 27 ans qui poursuivent des études en apprentissage ou un stage de formation.

Après avoir entendu l'exposé de Mesdames TRICARD et SOUFFLET ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'instauration, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'une allocation pour enfant handicapé (APEH) de moins de 20 ans et d'une allocation pour jeune adulte malade ou handicapé, âgé de 20 à 27 ans, ainsi que les conditions et les modalités de leur mise en œuvre, telles que présentées en séance.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	31
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	31

14- Délibération annuelle autorisant l'attribution de véhicules du Siéml

Elise TRICARD rappelle que cette délibération récurrente concerne la répartition annuelle des véhicules.

Sabrina SOUFFLET présente les différentes modalités d'affectation et d'utilisation des véhicules en pool, des véhicules avec une affectation individuelle et autorisation de remisage à domicile, les véhicules de fonction affectés à la direction générale et le véhicule du Président.

La délibération présentée chaque année permet d'actualiser les chiffres concernant le nombre de véhicules en fonction des nouveaux recrutements et l'actualisation des données en fonction de l'évolution réglementaire.

Après avoir entendu l'exposé de Mesdames TRICARD et SOUFFLET ;

Le Président ne prend pas part au vote ;

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'Efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande en énergie met au vote cette délibération.

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'affecter** les véhicules du Siéml pour la période du mois de juin 2025 à juin 2026, de la manière suivante :

- un véhicule au Président du Siéml dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
- un véhicule de fonction mis à disposition de manière permanente aux agents exerçant les fonctions suivantes : directeur général des services et directeur général adjoint ;
- un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile aux agents du Siéml exerçant les fonctions suivantes : chargés d'affaires en infrastructures et réseaux de distribution publique d'électricité, chargés d'affaires exploitation et maintenance éclairage public, chargés d'affaires IRVE, chargés d'opérations du service sobriété, efficacité et amélioration du bâti, coordinatrice technique du pôle conception et construction des réseaux, responsable du service éclairage public, responsable du service géomatique, responsable du service sobriété, efficacité et amélioration du patrimoine bâti, responsable du service IRVE, chargé de mission RSO ;
- un vélo de fonction aux agents volontaires.
- **d'appliquer** les déclarations d'avantages en nature pour ce qui relève d'une utilisation à titre privée ;
- **d'appliquer** les conditions et modalité d'utilisation des véhicules du Siéml, prévues par le règlement intérieur susvisé.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

15- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public

Jean-Michel MARY, vice-président en charge des Travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations relatives aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport.

Les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ainsi que les montants des participations y afférent sont listés en annexe 1, les projets d'extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 2, les projets de travaux d'éclairage public dans le cadre de la trame sombre (projets nouveaux et modifiés) en annexe 3, les adaptations des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 4 ; les travaux liés aux vols de câbles (projets nouveaux et modifiés) en annexe 5, les travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) en annexe 6, les participations forfaitaires 2025 liées à la maintenance préventive et l'exploitation d'éclairage public (projets modifiés) en annexe 7 et les participations forfaitaires d'intervention 2025 pour la réalisation de travaux sur le réseau d'éclairage public pour les communes percevant directement la TICFE-C (projets modifiés) sont à retrouver en annexe 8.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Michel MARY ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Siéml, les opérations mentionnées ci-avant et de solliciter ou verser les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes du rapport :

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

16- Territoire connecté : déploiement du réseau d'objets connectés du Siéml et tarifs d'utilisation du réseau mutualisé

Franck POQUIN, vice-président en charge de l'Éclairage public et du territoire connecté présente ce projet de délibération avec un point d'étape sur le déploiement des objets connectés du Siéml, la mutualisation du réseau de communication et les tarifs qui pourraient être proposés à ce sujet.

Dans le cadre du projet Territoire connecté, le Siéml a décidé de rénover l'ensemble des armoires électriques avec le déploiement de 3200 horloges connectées qui permettent en autres de piloter à distance le temps d'éclairage des candélabres et d'être alerté sur les pannes avec des remontées d'informations. Ce déploiement s'opère via le réseau LoRaWan.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou souhaite confier au Siéml la relève de ses compteurs d'eau via le réseau LoRaWan. Dans un premier temps cela concernerait six communes du territoire de Loire Layon Aubance avec la relève de 7000 compteurs. Le Siéml n'aura aucun accès à la nature des informations, il en assurera juste la transmission. En fonction des résultats obtenus, le SEA envisage de confier au Siéml la relève des 70 000 compteurs qu'il a en charge.

Ce projet implique la poursuite du déploiement des antennes, dont le coût pourrait faire l'objet d'une facturation à raison de 0,55 € par capteur durant les cinq premières années et 0,36 € par capteur à partir de la sixième année.

Le second point porte sur l'extension du réseau d'objets connectés et l'expérimentation menée pour la ville de Doué-en-Anjou. La remontée de données via le réseau LoRaWan permet de déclencher l'arrosage du stade.

Ces deux projets nous permettent de visualiser une tarification dégressive en fonction du nombre de capteurs. Deux tarifs pourraient être proposés : en dessous de 500 capteurs, le coût mensuel serait de 0,70 € par capteur les cinq premières années, à partir de la sixième année le coût mensuel par capteur serait de 0,46 €. Au dessus de 500 capteurs, le coût mensuel serait de 0,55 € par capteur les cinq premières années, puis à partir de la sixième année le coût mensuel par capteur serait de 0,36 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. POPQUIN ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à la majorité :

- **d'approuver** le déploiement par le Siéml d'un réseau d'objets connectés mutualisé comportant un service onéreux de connectivité ;
- **d'approuver** les tarifs du service de connectivité LoRaWan ainsi que les conditions et modalités de son évolution, tels que présentés et joints en annexe au rapport.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0

Opposition :	0
Approbation :	29

17- Étude de structuration Ouest Charge

Jean-Luc DAVY rappelle que depuis la pose de la première borne de recharge à Durtal en 2015, le Siéml a développé des actions conjointes et mutualisées avec les syndicats départementaux d'énergie de Bretagne et des Pays de la Loire. Cette dynamique a conduit à envisager la création d'un outil commun tel qu'une SEM afin de structurer et pérenniser ce travail conjoint. L'un des axes porte notamment sur la mise en place d'un service mutualisé dédié à la gestion des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Julien GERAULT, responsable du service Infrastructures de recharge pour véhicules électriques précise que le nombre de points de charges dépassera les 5000 d'ici 2031, faisant de Ouest charge le premier réseau public national hors île de France. Le constat réalisé après trois années d'expérience montre qu'il devient nécessaire d'intégrer la compétence de supervision des bornes pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité du service.

Julien GERAULT présente les aspects du projet de structuration à l'appui du rapport. Un comité de pilotage doit se réunir le 11 juillet prochain. Les décisions prises seront présentées au comité syndical du 21 d'octobre.

Après avoir entendu l'exposé de M. GERAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical prennent acte.

18- Transferts de compétence "production et distribution par réseaux publics de chaleur ou de froid" par les communes de Mazé-Milon et Noyant-Villages

Denis RAIMBAULT présente deux projets de réseaux de chaleur renouvelable. Le premier pour la commune de Mazé-Milon avec une installation géothermique qui desservira plusieurs établissements dont un Ehpad et le second pour la commune de Noyant Villages avec une chaudière bois déchiqueté pour un volume annuel de 230 tonnes. Ces deux dossiers ouvrent droit à des aides importantes de l'ADEME.

Adrien DENIS, délégué titulaire du territoire de Baugeois Vallée intervient pour préciser que le projet de Noyant-Villages va remplacer une ancienne chaudière bois déchiqueté installée en 2008 par la communauté de communes, sous l'impulsion du président de l'époque. Cet équipement, bien qu'ambitieux et subventionné à hauteur de 80 %, a rencontré plusieurs problèmes techniques : stockage du bois trop important et enterré, humidité dans le sous-sol et dysfonctionnement liés à la vis d'alimentation. Ces problèmes ont conduit à l'utilisation de granulés bois, plus coûteux, et même du gaz pour assurer le fonctionnement. Forts de cette expérience, les porteurs du nouveau projet porteront une attention particulière à la conception pour garantir la faisabilité et la durabilité de la future installation. La chaudière actuelle chauffe le bâtiment sportif en hiver et la piscine en été. Dans le futur projet, elle alimentera aussi un nouveau complexe sportif et le collège, en partenariat avec le Conseil départemental.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune déléguée de Mazé ;

- **d'approuver** que le transfert prenne effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire ;
- **d'approuver** la demande de la commune de Noyant-Villages de transférer au Siéml la compétence mentionnée à l'article 4.4 des statuts du Syndicat, relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux publics de chaleur ou de froid sur le territoire de la commune ;
- **d'approuver** le projet de réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune déléguée de Noyant ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml acceptant la demande de la commune est devenue exécutoire.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

19- production et distribution par réseaux public de chaleur renouvelable – convention individuelle relative au projet de réseau de chaleur "bois énergie" de Saint-Georges-sur-Loire.

Le Siéml a procédé à la mise en service d'un réseau de chaleur sur des installations préexistantes, jusqu'alors inactives, situées sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Loire. Ce réseau permet désormais d'alimenter l'Ehpad, le siège de la communauté de communes de Loire-Layon-Aubance ainsi qu'une maison individuelle. Ce projet constitue le premier réseau de chaleur entièrement réalisé par le Siéml et sa mise en service marque une étape importante puisqu'elle servira de modèle pour les futurs réseaux.

Denis RAIMBAULT présente la convention mise en place dans le cadre de la compétence relative à la production et distribution par réseaux public de chaleur renouvelable menée par le Siéml à Saint-Georges-sur-Loire. Elle détermine plusieurs points parmi lesquels le reste à charge de la collectivité, le lieu d'implantation, la description des installations, la liste des abonnés qui vont bénéficier de la vente de chaleur, le choix du combustible, le mode de gestion, le montant du projet et la contribution financière, déduction faite des subventions.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention individuelle de Saint-Georges-sur-Loire joint en annexe du rapport ;
- **d'inviter** la commune de Saint-Georges-sur-Loire à délibérer sur cette convention ;
- **d'autoriser** le Président, sous réserve de l'entrée en vigueur de la délibération du Conseil municipal pré-cité, à signer au nom et pour le compte du Siéml tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
----------------------------------	----

Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

20- Transfert de la compétence "production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable" par la commune de Huillé-Lézigné.

Denis RAIMBAULT présente la demande de transfert de compétence sollicitée par la commune de Huillé-Lézigné pour la réalisation d'un projet d'installation d'une chaufferie bois d'une puissance de 70 kW. Cette installation qui desservira la salle des fêtes, sera alimentée par environ 8 tonnes de granulés de bois par an. Le coût estimatif du projet s'élève à 90 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le transfert au Siéml par la commune de Huillé-Lézigné de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » - source de chaleur bois ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml approuvant le transfert est devenue exécutoire, conformément à l'article 6 des statuts du Siéml ;
- **d'approuver**, sous réserve du transfert effectif de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » source de chaleur bois, le projet de chaufferie bois de la salle des fêtes de Lézigné.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

21- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : conventions individuelles pour dix projets de chaufferie bois énergie de neuf communes

Denis RAIMBAULT présente les conventions individuelles pour dix projets de chaleur renouvelable présentées par neuf communes.

Le coût estimatif de ces projets s'élève à 1 120 000 €. Il s'agit d'une part de quatre nouveaux transferts de compétence pour les communes de Saint-Martin-du-Fouilloux, Denezée-sous-Doué, Denée et Erdre-en-Anjou ; et d'autre part, trois conceptions vont être réalisées pour des collectivités ayant déjà transféré leur compétence, à Montrevault-sur-èvre avec deux projets et Durtal ; enfin, deux lettres d'intention, ont été adressées au syndicat avant transfert de compétence pour Huillé-Lézigné et Montigné-les-Rairies.

Clément CHEPTOU s'appuie sur l'exemple la commune de Beaulieu-sur-Layon pour illustrer les principales dispositions de la convention qui s'applique à chaque commune.

Denis RAIMBAULT rappelle que les données présentées par Clément CHEPTOU renforcent l'action des conseiller en énergie partagée (CEP) et favorisent le développement des projets dans les communes. Le transfert de compétence au Siéml, l'accès aux aides de l'ADEME et l'accompagnement technique facilitent la mise en œuvre de ce type de projets pour les communes.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les dix projets ;
- **d'approuver** les conventions individuelles précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelables » transférée au Siéml pour la réalisation des projets de chaufferie bois des communes de Angrie, Beaulieu-sur-Layon Cantenay-Épinard, Durtal, Montrevault-sur-Èvre, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Rives-du-Loir-en-Anjou et Val-du-Layon ;
- **d'inviter** les communes concernées à soumettre au vote de leur conseil municipal respectif les conventions individuelles pour la réalisation des projets qui les concernent ;
- **d'autoriser** le Président, sous réserve de l'entrée en vigueur de la délibération du conseil municipal précitée, à signer au nom et pour le compte du Siéml tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

22- Transfert de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » par la commune du Lion d'Angers et convention individuelle pour un projet de chaufferie bois de la commune

Denis RAIMBAULT présente ensuite une demande de transfert de compétence formulée par la commune du Lion d'Angers pour la reprise d'une chaufferie bois déjà en fonctionnement, d'une puissance de 240 kW. Cette installation mise en service en novembre 2022 dessert le groupe scolaire. Elle est alimentée par environ 40 tonnes de granulés de bois par an.

Après avoir entendu l'exposé de Denis RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le transfert au Siéml par la commune du Lion d'Angers de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » - source de chaleur bois ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml approuvant le transfert est devenue exécutoire, conformément à l'article 6 des statuts du Siéml ;
- **d'approuver** la convention individuelle pour la chaufferie bois du groupe scolaire Edmond Girard du Lion-d'Angers à conclure entre le Siéml et la commune du Lion d'Angers, jointe en annexe ;

- **d'inviter** la commune du Lion d'Angers à soumettre au vote de son conseil municipal respectif la convention individuelle jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Président, sous réserve d'une part, du transfert effectif de la compétence, d'autre part, de l'entrée en vigueur de la délibération du conseil municipal précitée ainsi que de l'inscription préalable des sommes correspondantes au budget principal du Siéml 2025, à signer, au nom et pour le compte du Siéml, tout acte nécessaire aux décisions précitées, notamment la convention entre le Siéml et la collectivité susmentionnée.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

23- Attribution des aides pour la rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

Denis RAIMBAULT présente la première session BEE 2030 de l'année 2025 avec 31 dossiers pour un montant estimé à 1 961 012 €. Le détail de chaque projet, plafonné à 130 000 €, est à retrouver dans le rapport de présentation.

Denis RAIMBAULT indique que la commission Transition énergétique a validé l'ensemble des dossiers présentés. Le nombre élevé de projets résulte du travail d'accompagnement réalisé par les CEP auprès des communes dans le montage et le dépôt de leurs dossiers.

Le cumul des aides s'élèvent à 5 65 M€ sur une enveloppe budgétaire de 6 M€ réparties sur quatre ans. Il ne reste que 350 000 € sur l'enveloppe budgétée. En conséquence, la Commission propose de ne pas organiser de deuxième sessions cette année.

Franck POQUIN propose de transmettre cette information aux communes, en précisant que l'enveloppe budgétaire allouée à cette aide est quasiment épuisée. En conséquence, une deuxième session ne pourra être ouverte. Les nouvelles demandes devront être formulées dans le cadre du budget 2026.

Après avoir entendu l'exposé de M. RAIMBAULT ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution des aides à l'investissement «BEE2030» pour les trente-et-un projets éligibles pour un total de 1 961 012 € ;
- **d'approuver** qu'il n'y aura pas de seconde session BEE 2030 pour l'année 2025 ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, les conventions financières correspondantes.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0

Approbation :	29
---------------	----

24- Dispositif d'accompagnement en faveur de la mobilité durable : attribution des aides dans le cadre du premier appel à projets de l'exercice 2025

Jean-Luc DAVY, rappelle qu'en début de mandat, un travail de coordination a été mené avec les communes et les EPCI en lien avec les services du Siéml afin d'accompagner les initiatives en matière de mobilité. Puis il présente plusieurs projets pour un montant global de 16 118 € : la commune d'Ecouflant (2 dossiers), la communauté de communes Anjou-Bleu communauté (2 dossiers), la commune de Loire-Authion (1 dossier) et la communauté de communes de Loire Layon Aubance (1 dossier).

Eric TELLIEZ, directeur général adjoint en charge du pôle Stratégie énergétique territoriale et accompagnement opérationnel (SETAO) ; précise qu'il s'agit de la première session du dispositif d'accompagnement en faveur de la mobilité durable dans son nouveau format. Durant plusieurs années, l'appel à projets MobiPro était centré sur les zones d'activité. Récemment, le dispositif a été élargi afin d'inclure le grand public, les établissements scolaires et les entreprises, permettant de soutenir différents types d'animations en faveur de la mobilité.

Après avoir entendu l'exposé de M. DAVY ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution des aides par le Siéml d'un montant prévisionnel total de 16 118,89 €, dans le cadre de l'appel à projet Mobilité durable, pour les projets éligibles émis par les collectivités lors de la première session de l'appel à projets 2025, tels que présentés en annexe.
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention correspondante à conclure avec chacune des collectivités bénéficiaires.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	29

25- Informations diverses

Renouvellement du label Lucie 26000

Le programme arrivera à son terme en décembre 2025. Au terme de la démarche d'auto-diagnostic sur les 43 engagements qui avaient été pris, un audit de renouvellement sera réalisé par un organisme extérieur. De nouveaux engagements seront pris, pour la période suivante.

Organisation du congrès AMORCE 2025

L'association AMORCE a accepté la candidature de l'Anjou portée par trois syndicats (le Siéml, le SEA et le SIVERT) pour accueillir son congrès annuel qui se tiendra les 15, 16 et 17 octobre au Centre de congrès d'Angers. Le programme est en cours de construction et une réunion est prévue le 1^{er} juillet avec les collectivités du département, membres de l'association, pour les associer à l'événement.

Calendrier des prochaines instances et événements

Le centenaire du Syndicat aura lieu le 14 novembre au Centre de congrès d'Angers également. L'accueil se fera à partir de 17 heures. Une conférence suivra à 18 heures, puis un dîner. A quelques jours près, cette date correspond à la date de création du syndicat.

Puis Emmanuel CHARIL attire l'attention des élus sur trois dates :

- mardi 21 octobre : le comité syndical se tiendra pendant la première semaine des vacances scolaires, ce qui nécessite une certaine vigilance pour atteindre le quorum.
- mardi 16 décembre : présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB)
- mardi 3 février : dernier comité syndical de la mandature et présentation du projet de budget primitif (BP).

Information relative à la commission consultative paritaire qui se tiendra le 1^{er} juillet

Ewen LAGADIC, responsable planification et animation territoriales au sein du pôle SETAO, informe qu'une démarche a été engagée avec la DREAL, l'ADEME et le Collège des transitions écologiques et sociétales afin de conduire une réflexion sur les enjeux énergétiques à l'échelle départementale. Trois objectifs ont été fixés : établir un état des lieux de la consommation et de la production d'énergie ; dresser un bilan par filière des énergies renouvelables (ENR) et partager les perspectives d'évolution, notamment au regard des travaux en cours sur la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les contributions de la DREAL et de l'ADEME permettent d'éclairer les trajectoires possibles vers la neutralité carbone et les leviers de développement des ENR.

Enfin, l'accent est mis sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les acteurs territoriaux – EPCI, syndicat, Conseil départemental, SEM Alter, etc. – afin de répondre collectivement aux défis de la transition énergétique et de la revitalisation des territoires.

Emmanuel CHARIL rappelle l'importance de la présence des représentants des EPCI à fiscalité propre. En effet, la territorialisation de la PPE3 va les amener à revoir les documents de planification énergétique.

Avant de conclure la séance du comité syndical, le Président présente un point d'information sur le projet Village des syndicats et le déménagement temporaire du siège pour éviter les travaux en site occupé. Pendant 18 mois, de février 2026 à octobre 2027, le siège sera délocalisé à @Orgemont, au sud d'Angers. Des pistes sont en cours d'étude pour la délocalisation des séances du comité syndical.

Le Président clôture la séance en remerciant les membres présents ainsi que Mme BIENVENU pour sa présence en qualité d'auditeur.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de prendre acte** des informations présentées.